

DOMINIQUE JULIA

RESEAU DES COLLÈGES ET RECRUTEMENT SCOLAIRE
DANS LA FRANCE DE L'ANCIEN RÉGIME D'APRÈS
QUELQUES EXEMPLES¹

I. L'IMPLANTATION DES COLLÈGES

A. *La carte des collèges*

Un premier problème à résoudre: nous n'avons pas de carte globale de l'enseignement secondaire en France. D'après les recherches que nous poursuivons, nous arrivons au chiffre de 340 collèges dont environ la moitié (176) seraient des collèges de plein exercice (allant de la VI^e à la philosophie), l'autre moitié étant constituée par les collèges dits d'humanités (VI^e à II^e ou rhétorique). A quoi viennent s'ajouter les petits séminaires qui ont leur propre enseignement (ce n'est pas la totalité), les séminaires ou les couvents d'ordre religieux qui dispensent des cours de philosophie².

A la vérité, la complexité de ce réseau tient à sa lente formation: je verrais pour ma part trois phases: une première phase, bien mise en valeur par le Père de Dainville dans son livre *La Naissance de l'Humanisme Moderne*³ se situe à partir des années 1560: c'est la „Contre Réforme” des collèges qui sont soit transformés très profondément, soit sont simplement créés. Le début du XVII^e siècle (1600-1640) voit une seconde vague de fondations et de modifications dont la principale est la remise des collèges à des congrégations (Jésuites, Oratoriens). Enfin au XVIII^e siècle le réseau scolaire s'augmente d'un grand nombre de petits collèges. Ceux-là sont les plus difficiles à saisir dans la mesure où ils n'ont guère laissé de traces: leurs archives plus ou moins bien tenues ont disparu; dispersées par la Révolution. Certains n'avaient souvent que deux ou trois

¹ Le rapport ici présenté est le fruit d'un travail collectif mené en compagnie de Willem Frijhoff, Assistant de recherches à la VI^{ème} section des Hautes Etudes, et de Marie-Medeleine Compère, collaboratrice technique au service d'Histoire de l'Education du Ministère de l'Education.

² Essentiellement les Dominicains, plus rarement les Cordeliers.

³ F. de Dainville. *La naissance de l'humanisme moderne*. Paris 1940 in 8° 390 p.

régents pour faire l'ensemble des classes et se distinguent mal d'ailleurs des régences latines, cet étage intermédiaire entre l'école élémentaire et le collège dont l'existence est encore plus malaisément décelable et qui tient plus aux individus qu'à un support institutionnel.

Il convient enfin de tenir compte du développement considérable des pensions privées à la fin du XVIII^e siècle, dont nous mesurons mal l'impact et contre lesquels l'abbé Proyart (qui fut sous-principal de Louis-le-Grand de 1772 à 1778) s'indigne dans son Plan d'Éducation de 1785. Quoi qu'il en soit, le chiffre de 340 ne nous semble pas exagéré. Il est repris par le Plan d'Éducation du citoyen Jean Fr. Champagne ancien professeur de seconde à Louis le Grand, devenu sous la Révolution directeur du Prytanée Français qui donne le chiffre de 320 collèges⁴.

La carte des collèges dans le Parlement de Paris en 1762⁵ permet par les irrégularités qu'elle comporte (particulier développement des collèges en Auvergne, ou dans les pays de la Loire, désert ou Centre, concentrations de grands pensionnats tout autour de Paris), pose déjà le problème de l'aire des recrutements des différents collèges: comment se recouper-elles? Quelle proportion entre les élèves de la ville et les élèves „forains”?

B. *La grande coupure institutionnelle de 1763*

L'expulsion des Jésuites entraîne une réforme capitale de l'enseignement secondaire. Rappelons simplement ici les grandes lignes qui résultent de l'édit de Février 1763 portant réorganisation des collèges qui ne dépendent pas des Universités.

1. Importance accrue des pensionnats: dans la plupart des Lettres Patentes qui définissent les nouveaux statuts des excellents jésuites, la création de pensionnats est prévue⁶. On sait l'hostilité des Jésuites au système de pensionnat (sur 113 collèges qu'ils détenaient à leur expulsion ils ne disposaient que de 16 pensionnats). En 1789 on compte au total 177 pensionnats répartis également entre collèges de plein exercice et d'humanités.

2. Refus des congrégations régulières enseignantes. Sécularisation du personnel enseignant qui va permettre la création „d'un corps” de professeurs. Sans doute la quasi-totalité des enseignants est-elle encore constituée par des prêtres: mais on passe de la congrégation religieuse à un corps d'enseignants dont la fonction prime l'état; le concours de

⁴ *Vues sur l'organisation de l'instruction publique dans les écoles destinées à l'enseignement de la jeunesse*, par le citoyen Champagne, Paris, Germinal An VIII, p. 35. Nous sommes loin du chiffre de 562 collèges avancé par Villemain en 1843 dans son fameux *Rapport au Roi sur l'instruction secondaire*. En fait, Villemain ne craint pas de compter non seulement des régences latines mais même des écoles primaires.

⁵ Voir la carte des collèges dans le ressort du Parlement de Paris.

⁶ Ce qui ne veut pas dire qu'elle fut partout entreprise. Il reste que le mouvement qui vise à „enfermer” les enfants est indéniable.

l'agrégation créé en 1766 est l'un des indices les plus significatifs de cette transformation. L'Église ne réussit pas à reprendre un contrôle direct sur les collèges comme elle l'avait souhaité (notamment lors de l'Assemblée du Clergé de 1772) mais son influence a pesé dans le retour des collèges à quelques grandes congrégations: alors qu'en 1763, 11 anciens collèges de Jésuites seulement avaient été dévolus à celles-ci, on en compte 30 en 1789: 11 aux Doctrinaires, 7 aux Oratoriens, 5 aux Bénédictins, 3 aux Joséphites, 3 aux Chanoines Réguliers du Saint Sauveur, 1 aux Théatins⁷.

3. Le contrôle des autorités locales. L'édit de Février 1763 portant organisation des collèges qui ne dépendent pas des Universités donne aux notables locaux une importance réelle dans les bureaux d'administration présidés par les évêques ou leurs représentants: le premier président et le procureur général dans les villes parlementaires, (ailleurs le premier officier de la justice royale ou seigneuriale du lieu et celui qui est chargé du ministère public), deux officiers municipaux et deux notables de la ville choisis par le bureau. Désormais, les pouvoirs locaux exercent un contrôle rigoureux sur l'éducation donnée à leurs enfants, comme sur la gestion des établissements⁸.

4. Un essai de géographie volontaire. La réforme de 1763 se proposait de rationaliser la carte scolaire: lorsque le Président Rolland d'Erceville, l'un des quatre commissaires du Parlement de Paris chargés de mettre en oeuvre l'application des textes consécutifs à l'expulsion des Jésuites présente son plan d'éducation en 1768⁹, son but est d'organiser un espace scolaire hiérarchisé: il s'agit d'assigner à chaque Université un territoire et de soumettre les collèges situés à l'intérieur de cette circonscription à l'autorité de l'Université; chaque établissement s'inscrirait dans une organisation ordonnée: à la tête l'Université de Paris et les universités complètes (c'est-à-dire comprenant les quatre facultés, les universités de second ordre — réduites à la seule Faculté des Arts) venant ensuite: des collèges „entiers” dans les grandes villes et lieux de second ordre étant

⁷ Voir la carte des successeurs des Jésuites dans les collèges français.

⁸ Sur ce plan, il faut lire l'ouvrage de J. Morange et J. F. Chassang, *Le mouvement de réforme de l'enseignement en France. 1760-1798*. Paris 1974. Il semble que les notables locaux aient été accaparés par la gestion matérielle des collèges et aient finalement eu peu de part dans les problèmes proprement pédagogiques. A tout le moins, le silence des procès-verbaux des bureaux d'administration sur ce point précis le laisse-t-il entrevoir.

⁹ *Compte-rendu aux Chambres assemblées*, par M. Rolland, des différents mémoires envoyés par les Universités sises dans le ressort de la Cour, en exécution de l'Arrêt des Chambres assemblées du 3 Septembre 1762 relativement au plan d'études à suivre dans les collèges non dépendants des Universités et à la correspondance à établir entre les collèges et les Universités.

réduits à un „demi-collège” ou pédagogie (les trois ou quatre premières classes), d'où la nécessité de supprimer de nombreux collèges — surtout les petits collèges — enfin dans les bourgs et villages les petites écoles où l'on apprend à lire et à écrire. On voit se profiler ici, au moins dans les intentions, la figure de l'Université définie dans les décrets napoléoniens. La plupart des plans d'éducation, qui sont légion dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, reprendront ce thème. En fait sur ce point, il faudra attendre la Révolution pour rationaliser la carte scolaire: les Parlementaires ne pouvaient agir que sur les ex-collèges jésuites qui étaient tous de gros collèges.

II. LE RECRUTEMENT GÉOGRAPHIQUE ET SOCIAL DES COLLEGES

On abordera le problème ici à partir de quatre cas: Auch, au début du XVII^e siècle, Avallon, Condom et Gisors au XVIII^e siècle. Villes moyennes dont la population se situe entre 3 000 et 5 000 habitants¹⁰.

1. *L'origine sociale des élèves urbains*¹¹

On retrouve ici des résultats déjà mis en valeur par le Père François de Dainville dans deux articles de la Revue *Population*¹². Faiblesse de la représentation nobiliaire (entre 6 et 8% au XVIII^e siècle, 2% seulement à Auch), importance du milieu des offices et professions libérales (de 19% à Auch à 39% à Avallon) qui varie cependant du simple au double entre le XVII^e et le XVIII^e, homogénéité de la présence marchande (entre 23 et 28%) mais disparités dans l'accès des artisans au collège puisque leur proportion qui atteint le tiers à Auch, Condom et Gisors s'effondre à Avallon (15% seulement).

2. *Le taux de scolarisation secondaire*

Les chiffres globaux n'ont de sens que rapportés à la population d'ensemble. On a donc mesuré un taux de scolarisation urbain¹³ pour les villes de Gisors et d'Avallon; ces taux se situent entre 11 et 22% selon les décennies du XVIII^e siècle, plus fréquemment entre 16 et 19%, ce qui

¹⁰ L'étude dont nous présentons les linéaments paraîtra au cours de l'année 1975 à la librairie Armand Colin sous le titre *Ecole et société sous l'Ancien Régime*.

¹¹ Voir tableau n° 1 et graphique n° 1.

¹² F. de Dainville, Effectifs des collèges et scolarité aux XVII^e et XVIII^e siècles dans le Nord Est de la France, in *Population*, t. X, p. 455-488; Collèges et fréquentation scolaire au XVII^e siècle, in *Population*, t. XII, 1975, p. 467-494.

¹³ Nous entendons par taux de scolarisation le nombre des enfants de la ville effectivement scolarisés à l'âge de 10 ans par rapport aux survivants de leur classe d'âge nés dans la ville.

signifie qu'un garçon sur 5 ou 6 est scolarisé. On rejoint d'ailleurs les observations des contemporains: le citoyen Champagne, professeur de seconde à Louis le Grand sous l'Ancien Régime écrit en l'an VIII dans ses vues sur l'Organisation de l'Instruction publique: „Il est prouvé que le sixième au plus des garçons sont destinés par leurs parents, à suivre des études libérales" (p. 36). Toutefois la distribution de ce taux n'est sans doute pas égale entre toutes les catégories sociales.

3. Niveaux d'imposition et scolarisation à Avahon et à Gisors

Les rôles de Taille permettent de mieux situer les parents d'élèves à travers la répartition socio-professionnelle de la fortune urbaine. En faisant trois coupes dans le XVIII^e siècle à Avallon, (rôles de 1714, 1741, 1765), il a été possible d'identifier le maximum de parents d'élèves. En comparant les proportions respectives des catégories sociales au collège et dans la ville, on note que les catégories aisées (nobles, officiers et professions libérales, marchands et bourgeois) triplent dans le collège leur pourcentage de présence. Au niveau des artisans il convient de distinguer entre les métiers du fer, du cuir et de l'alimentation (dont la majorité des membres paie une cote supérieure à la moyenne) où il y a homologie entre présence au collège et représentation à l'intérieur de la ville (11,8 et 14 à 16⁰/₀) et d'autre part les autres catégories artisanales qui représentent 25 à 35⁰/₀ de la population taillable mais 9,6⁰/₀ des élèves¹⁴.

Mais si l'on utilise maintenant la méthode de Jacques Dupâquier¹⁵ qui répartit les taillables en les classant suivant une progression géométrique à partir de la moyenne (**A** = de la moyenne à son double, **B** du double au quadruple, **a** = de la moyenne à sa moitié, **b** de la moitié au quart et ainsi de suite), on observe un net clivage séparant le pourcentage des parents d'élèves de part et d'autre de la moyenne à l'intérieur de chaque catégorie d'imposition, notamment entre les catégories **a** et **A**: celui-ci passe du simple au triple ou au quadruple (de 5 à 15⁰/₀ ou de 6 à 24⁰/₀). La Moyenne n'est donc pas une coupure arbitraire mais un seuil décisif pour l'accès à la scolarisation secondaire. D'autre part, alors que les catégories inférieures à la moyenne constituent plus de 50⁰/₀ de la population taillable, elles ne représentent que 10 à 12⁰/₀ des parents d'élèves (sauf au milieu du siècle où la proportion monte à 22⁰/₀). Enfin le pourcentage des parents d'élèves augmente progressivement de la catégorie **A** à la catégorie **C** et à celle des exemptés ou cotés d'offices¹⁶.

¹⁴ Voir tableau n° 2.

¹⁵ J. Dupâquier, Problèmes de mesure et de représentation graphique en matière sociale, in *Actes du quatre-vingt-neuvième Congrès national des Sociétés savantes*, Lyon, 1964, t. II, vol. 1, pp. 77-86.

¹⁶ Voir graphiques n° 2 et 3.

Les écarts sont moins accusés à Gisors dont la taille de 1790 est conservée: le pourcentage des parents d'élèves dans la catégorie **A** par rapport à la catégorie **a** est seulement doublé. Les artisans sont représentés plus équitablement: 20,6⁰/₀ dans la distribution socio-professionnelle, 34,4⁰/₀ dans le recrutement du collège. Au total, le profil du collège paraît plus démocratique.

4. *Le recrutement des élèves forains*

Il faut d'emblée rappeler l'importance du pensionnat, surtout au XVIII^e siècle, qui constitue par ses conditions pécuniaires bien évidemment un obstacle à l'entrée au collège et restreint l'éventail social du recrutement¹⁷. Lorsque l'établissement n'en comporte pas, la mise en pension chez l'habitant, moins onéreuse, reste cependant une dépense considérable. Cela peut expliquer pour une partie la différence qui s'introduit entre recrutement des élèves urbains et recrutement des élèves forains¹⁸. La noblesse voit sa part considérablement augmentée (10⁰/₀ à Gisors, 12⁰/₀ à Avallon, 14⁰/₀ à Auch où elle est multipliée par 6,5 par rapport à la ville). Il s'agit essentiellement d'une petite noblesse d'épée locale et besogneuse. Au niveau des offices et professions libérales, on observe une relative faiblesse chez les élèves forains d'Auch (16,4⁰/₀, mais ce chiffre peut sans doute être augmenté si l'on admet que de nombreux „cives” ou „bourgeois”, catégorie singulièrement floue, s'y ajoutent) un pourcentage sensiblement comparable à celui de la ville à Gisors (27,5), une montée spectaculaire à Avallon où ils constituent 50,4⁰/₀ du recrutement. La proportion des marchands est homogène dans les trois collèges d'Auch, Gisors et Avallon (17 à 19⁰/₀) mais elle est singulièrement plus faible qu'en ville. On a pu noter à Avallon la présence non négligeable des enfants issus du milieu fort riche des marchands de bois pour les provisions de Paris. L'écart ville campagne s'accuse avec les artisans où le rapport est de 1 à 3,5, ce qui accentue encore l'exclusion scolaire de cette catégorie. Entre les collèges, le pourcentage des élèves issus du milieu des artisans varie de 3,6 à Avallon à 13,6 à Gisors, soit du simple au quadruple. Même phénomène pour les laboureurs puisque la distance est ici du simple au quintuple (6,2⁰/₀ à Avallon à 29,6⁰/₀ à Gisors). Encore ne faut-il pas se leurrer: les laboureurs du Vexin que nous avons identifié parmi les élèves du collège de Gisors sont dans leur majorité de très riches receveurs de seigneuries.

5. *Aires de rayonnement*

Il conviendrait pour chaque collège de mesurer son aire de rayonnement: à Gisors concentration très forte dans un rayon qui ne dépasse pas

¹⁷ La pension est de 300 livres tournois à Condom; à Avallon, elle est entre 150 et 200 livres tournois vers 1720, 300 livres tournois vers 1777.

¹⁸ Voir tableau n° 1 et graphique n° 1.

25 km, à Avallon le rayonnement du collège s'étend globalement jusqu'à 40 km; à Auch début XVII^e il peut atteindre 80 km vers le sud et l'ouest, l'est et le nord étant recoupés par les aires d'influence des collèges d'Agen et de Toulouse. Nul doute qu'une cartographie précise des aires respectives de chaque collège permettrait une analyse singulièrement plus fine du réseau scolaire. L'écart entre le début du XVII^e et la fin du XVIII^e manifeste que les mailles du celui-ci se sont resserrées.

6. Courbe des entrées et prix du blé

Le Père de Dainville avait déjà montré la relation étroite qui existe entre la courbe du prix du blé et la variation des effectifs ou des nouvelles entrées dans les collèges¹⁹. En confrontant la mercuriale d'Avallon avec le total des entrées²⁰, la corrélation joue en effet jusque dans les années 1730-1735: concomitance entre hauts prix et baisse des entrées, bas prix et hausse des entrées. Elle réapparaît à partir de 1775-1780. Mais les années 1740-1770 y échappent. En fait, lorsque l'on décompose le phénomène en prenant les seules entrées urbaines, la corrélation persiste tout au long du siècle, ce qui semblerait indiquer une relative indépendance des entrées des élèves forains par rapport à la mercuriale: on peut justement supposer que les élèves qui viennent au collège sont précisément ceux-là-mêmes qui profitent de la hausse des prix du blé. Mêmes observations à Gisors quand l'on compare les entrées à la courbe des prix du blé à Magny-en-Vexin²¹; si l'on repère une correspondance entre les creux d'une courbe et les sommets de l'autre et vice-versa, on décèle également des périodes de parallélisme rigoureux où les prix les plus élevés suscitent une poussée du recrutement, et notamment des entrées des laboureurs (1765-1773 par exemple)²². La relation entre courbe du blé et courbe du recrutement n'est donc pas univoque.

7. Famille et école

A Avallon 62,5⁰/₀ des écuyers et officiers parents d'élèves ont au moins deux fils au collège contre 43,3⁰/₀ des bourgeois et marchands, et seulement 19,2⁰/₀ des artisans; 28,5⁰/₀ des officiers, 22⁰/₀ des marchands envoient au moins trois fils au collège contre 3⁰/₀ seulement des artisans. Ce qui, dans le cas des premiers, est une règle, est une exception pour les catégories situées en bas de l'échelle. On observe d'ailleurs une progression de même

¹⁹ Dans les articles déjà cités de la revue *Population*.

²⁰ Voir graphique n° 4.

²¹ Voir graphique n° 5.

²² Il convient de noter que les laboureurs du Vexin français qui envoient leurs enfants au collège de Gisors sont très riches et s'apparentent à la catégorie des fermiers-receveurs de seigneuries, si bien décrite par P. Goubert in Beauvais et le Beauvaisis, Paris, 1960, p. 175-178.

nature si au lieu de prendre des catégories socio-professionnelles, on répartit les familles suivant les catégories de taillables.

III. LE CURSUS SCOLAIRE

Il convient dans l'analyse, de séparer élèves urbains et élèves forains qui n'ont pas le même comportement.

1. *La classe d'entrée* ²³

Les basses classes (soit VI^e et classes inférieures) voient entrer plus de 90⁰/₀ des élèves des villes de Gisors et d'Avallon. A Auch pour obtenir une même proportion, il faut y ajouter la Ve, classe d'entrée normale au XVII^e siècle.

Les élèves forains entrent beaucoup moins dans les basses classes: il y a toujours décalage d'au moins une classe par rapport aux élèves de la ville, et les entrées s'étalent tout au long du cycle d'études. On observe que les fils d'officiers ont tendance à entrer plus tardivement que les fils d'artisans. Ont-ils reçu une première instruction ailleurs? Il est certain en tous cas que certains collèges comme Avallon ont une fonction de fin d'études: l'aire d'influence se hiérarchise suivant les régence latines et les collèges environnants.

2. *L'âge à l'entrée*

Les données fournies par le Père de Dainville et Philippe Ariès corroborent parfaitement les résultats que nous avons pu obtenir. Du XVI^e au XVIII^e, l'indice de dispersion des âges à l'intérieur d'une même classe ne cesse de diminuer, ce qui indique que nous assistons progressivement à la constitution d'une classe d'âge correspondant à une classe scolaire. On notera en outre que l'âge à l'entrée en V^e ou en IV^e se décale de trois ans par rapport à la classe précédente à Auch au début du XVII^e siècle (8 ans en V^e, 11,1 ans en V^e, 13,7 ans en IV^e ²⁴. D'autre part à classe égale les élèves de la ville d'Auch sont nettement plus jeunes que ceux des alentours. Enfin les différences s'accusent si l'on reclasse les élèves par catégories socio-professionnelles. Les fils d'artisans et de laboureurs sont nettement plus âgés que ceux des officiers ou des nobles. Sans doute y-a-t-il atténuation de ces distances au XVIII^e siècle mais la tendance générale ne s'est pas modifiée ²⁵.

²³ Voir tableau n° 3.

²⁴ Voir graphique n° 6.

²⁵ Voir graphique n° 7.

3. *La classe de sortie*

La classe de sortie détermine la fonction jouée par le collège dans la société locale. Une différence fondamentale sépare ici les collèges de Gisors et d'Avallon: on vient recevoir à Gisors une instruction moyenne qui ne dépasse qu'exceptionnellement le niveau de la III^e; Avallon joue nettement le rôle d'un collège de fin d'études: qu'il s'agisse des élèves forains ou des élèves de la ville, près de la moitié des écoliers achèvent au moins la rhétorique alors que plus de la moitié des élèves ne dépasse pas la Ve à Gisors.

Si l'on redistribue la classe de sortie selon l'origine sociale des élèves, on observe une nette tendance des fils de marchands et d'artisans urbains à quitter le collège en début d'études alors que le cursus des fils de notables se poursuit en moyenne plus longuement (à Avallon 29⁰/₀ des fils de notables quittent le collège avant la II^e contre 43,4⁰/₀ des fils de marchands et d'artisans)²⁶. Chez les élèves forains où, comme nous l'avons dit la sélection suivant la fortune joue nettement, les différences entre catégories socioprofessionnelles sont nettement moins accusées²⁷.

4. *Le taux de survie scolaire*²⁸

Si l'on raisonne maintenant en termes de stocks, c'est-à-dire en suivant une cohorte d'écoliers d'Avallon depuis son entrée en VI^e jusqu'à sa sortie, deux seuils d'élimination se font jour: d'une part les basses classes surtout chez les élèves forains (26,5⁰/₀), d'autre part les classes d'humanité et de rhétorique surtout pour les catégories sociales situées en bas de l'échelle: terme normal du cycle pour les uns, obstacle infranchissable pour les autres, la rhétorique joue un rôle capital. L'élimination est donc différentielle suivant la hiérarchie socio-professionnelle: dès la III^e, il ne reste plus que 50⁰/₀ des fils d'artisans, sélection qui est celle des fils d'officiers en rhétorique seulement.

5. *Coefficients de déperdition*

Le taux de redoublement c'est-à-dire le rapport moyen entre le nombre d'années effectivement passé au collège et le nombre d'années normalement requis pour parcourir un cycle d'études constitue une mesure de l'efficacité du système scolaire²⁹. Il peut également préciser son mode de fonctionnement si on calcule ce taux pour chaque classe scolaire. On aperçoit ainsi que les élèves d'Auch restaient en moyenne près de

²⁶ Voir graphique n^o 8.

²⁷ Voir graphique n^o 9.

²⁸ Voir tableau n^o 4 et graphique n^o 10.

²⁹ En admettant qu'un élève ne redouble aucune classe, ce taux est donc égal à 1. Voir le tableau n^o 5 qui regroupe les résultats.

quatre ans en VI^e pour passer ensuite au moins deux ans en V^e. L'ensemble VI^e-V^e semble fonctionner comme une sorte d'institution d'enseignement primaire que l'élève parcourt en fonction de ses capacités et de son âge et non pas en fonction d'une durée d'études préétablie. A Avallon, l'ensemble grammaire VI^e joue le même rôle de même qu'à Gisors l'ensemble des classes de commençants — VIII^e-VII^e-VI^e.

Si l'on analyse les taux de redoublement par catégories socioprofessionnelles³⁰, on constate qu'aux collèges de Gisors et d'Avallon les fils d'artisans et de marchands apparaissent comme de bons élèves qui redoublent peu de classes (même les basses classes): il s'agit donc d'un groupe d'élèves réduit aussi bien en nombre absolu que par rapport à l'ensemble des enfants de leur catégorie sociale, mais dont le taux de réussite scolaire est élevé. A partir de la III^e à Auch et à Avallon, de la V^e à Gisors, les taux de redoublement des différentes catégories sociales se rapprochent, ce qui semble indiquer qu'à ce moment le sort de l'élève est joué et que son abandon éventuel dépend moins de sa réussite en classe que d'autres facteurs (conditions économiques des parents par exemple).

6. *Etudes supérieures*³¹

Un dépouillement attentif nous a permis de suivre les anciens élèves du collège d'Avallon dans différentes Facultés (Droit à Paris et Dijon, Médecine à Paris et Montpellier, Arts à Paris) comme dans les registres d'insinuations et d'ordinations d'Autun et d'Auxerre et dans les registres d'admission de différentes congrégations³². Le taux élevé de scolarisation dans le supérieur frappe d'emblée: près du quart des élèves de la ville, plus du quart des élèves forains. Mais cette scolarisation conduit, pour la moitié inférieure des groupes sociaux à une seule issue la cléricature. C'est le cas de la totalité des fils d'artisans, de plus des trois quarts des fils de laboureurs, marchands ou maîtres d'école. Seules les fils de marchands de bois situés en haut de l'échelle des fortunes semble pouvoir trouver un autre débouché: une moitié passe dans la cléricature l'autre dans la judicature.

Les études de droit demeurent en fait quasiment réservées aux trois catégories supérieures, noblesse, bourgeoisie et offices. Les probabilités d'accès au cycle supérieur sont donc inégales suivant les conditions sociales de l'élève.

³⁰ Voir tableau n° 6.

³¹ Voir tableaux n° 7A et 7B.

³² Doctrinaires et Oratoriens notamment.

*

On posera ici quelques questions que des recherches ultérieures permettront de mieux résoudre.

1° *Qu'est-ce qu'un collège?*

Le terme collège recouvre des réalités hétérogènes aussi bien entre le XVI^e et le XVIII^e siècle qu'à l'intérieur d'une même période. Il conviendrait avant toute étude d'ensemble d'esquisser une typologie, à l'intérieur de laquelle chaque cas particulier viendra s'inscrire. Auch au XVI^e Gisors au XVIII^e ont pour fonction première d'être des écoles primaires. A l'inverse, Avallon apparaît comme un collège complet dont les liens étroits avec l'enseignement supérieur accusent une finalité tournée vers la production (clergé) ou la reproduction (offices et carrières libérales) d'un fonctionnariat.

2° *La distorsion ville/campagne*

L'inégalité des chances dans l'accès à l'enseignement secondaire est sans commune mesure entre la ville et la campagne, et même entre villes dotées ou non dotées d'un collège. Il conviendra, pour mesurer le phénomène, d'établir une carte de l'implantation des régence latines et des pensions privées selon le niveau auquel elles préparent pour mesurer les écarts entre villes et entre villes et campagnes.

3° *L'inégalité des chances*

L'exclusion de base, celle qui décide ou non de l'accès à l'enseignement secondaire repose en fait sur la hiérarchie sociale existante. La fourchette semble s'être même rétrécie du XVI^e au XVIII^e. A l'intérieur du cursus scolaire, le profil d'abandon des élèves issus des catégories inférieures présente un double caractère: d'une part il se situe majoritairement en début d'études, d'autre part il s'accompagne d'une réussite scolaire plus brillante que celle des catégories supérieures: la disqualification sociale est donc compensée par une aptitude particulièrement forte des enfants scolarisés à s'intégrer au système.

4° *Le système des notables*

Il est vraisemblable qu'on assiste, dès le XVIII^e, à la mise en place d'un système d'enseignement singulièrement proche des lycées napoléoniens. Nous avons délibérément laissé de côté l'analyse des pensionnats (que nous comptons reprendre prochainement dans un ouvrage synthétique) parce qu'ils constituaient un autre dossier. Il est certain que leur prolifération à la fin du XVIII^e siècle tend à instaurer la fortune comme critère décisif de sélection scolaire, préfigurant ainsi le sens. A tout le moins le privilège des classes dominantes tend-il à s'accroître dans les deux dernières décennies du XVIII^e siècle: à preuve la chute relative des taux de scolarisation.

Tableau n° 1
Origine socio-professionnelle des élèves

Parents d'élèves	Auch (1598-1607)		Condom (1743-1751)		Avallon (1711-1779)		Gisors (1748-1790)									
	ville élèves	forains élèves %	ville élèves %	forains élèves %	ville élèves %	forains élèves %	ville élèves %	forains élèves %								
clercs	1	0,2	1	0,1			—	—	—	—						
nobles et seign.	9	2,2	182	14,3	6	6,1	37	7,9	77	12,0	14	6,4	29	9,2		
offices moyens et sup., avocats et médecins	27	6,4	94	7,4	15	15,3	96	20,4	170	26,5	29	13,3	32	10,9		
offices subalternes et prof. lib. inf.	52	12,3	115	9,0	13	13,3	93	19,7	154	24,0	23	10,5	49	16,6		
bourgeois	46	10,9	220	17,3	1	1,0	27	5,7	52	8,1	3	1,4	—	—		
négociants et gros marchands autres mar- chands et aubergistes	101	23,9	218	17,1	21	21,4	53	11,3	48	7,5	1	0,5	—	—		
artisans	143	33,9	124	9,7	34	34,7	84	17,8	78	12,1	65	20,8	51	17,4		
fermiers et lab.	43	10,2	319	25,1	7	7,2	75	15,9	23	3,6	75	34,4	40	13,6		
journ. et manouv.	—	—	—	—	1	1,0	5	1,1	40	6,2	2	0,9	87	29,6		
	—	—	—	—	1	1,0	1	0,2	—	—	6	2,8	6	2,0		
total (3418)	422	100,0	1273	100,0	98	100,0	—		471	100,0	642	100,0	218	100,0	294	100,0
non identifiés	3		196		9		164		2		318		1		265	
total général (4376)	425		1469		107		164		473		960		219		559	
			1894				271				1433				778	

Tableau n° 2
Distribution socio-professionnelle et scolarisation a Avallon

	Selon La Taille de 1765				Selon La Taille de 1717			
	Total	%	Parents d'élève	% dans la catégorie	Total	%	Parents d'élève	% dans la catégorie
Noblesse	11	1,9	6	54,6	19	2,3	6	31,6
Clergé	—	—	—	—	14	1,7	—	—
Offices et prof. libérales sup.	39	6,6	19	48,7	61	7,5	16	26,2
Offices subalternes et prof. lib. inf.	53	8,9	16	30,1	57	7,0	23	40,3
Marchands et bourgeois	54	9,1	20	37,0	76	9,3	25	32,8
Agriculteurs et jardiniers	11	1,9	1	9,1	29	3,6	—	—
Artisans du fer, du cuir et de l'alim.	100	16,8	18	18,0	115	14,1	17	14,7
Autres artisans	147	24,7	10					
Hommes de bras, domestiques et métiers féminins	36	6,1	1	6,8	266	32,4	12	4,5
Veuves et filles	128	21,6	—	2,8	60	7,3	—	—
Inconnus et pauvres	14	2,4	—	—	103	12,6	—	—
					18	2,2	1	5,6
Total	593	100,0	91	15,4	818	100,0	100	12,2

Tableau n° 3
Classe d'entrée

	commen- çants	VIII	VII gramm.	VI	V	IV	III	hum.	rhèt.	phil.	total
Auch — ville	—	—	—	180	157	14	2	1	1	—	355
%				50,7	44,2	3,9	0,6	0,3	0,3		100,0
élèves forains	—	—	—	81	571	105	54	11	12	15	849
%				9,5	67,3	12,4	6,3	1,3	1,4	1,8	100,0
Gisors — ville	44	57	70	21	4	—	—	—	—	—	196
%	22,0	29,1	35,7	2,0							100,0
élèves forains	86	94	149	122	41	43	23	1	—	—	559
%	15,4	16,2	26,7	21,3	7,3	7,7	4,1	0,2	—	—	100,0
Avallon — ville	—	—	382		17	6	3	2	3	2	415
%			92,1		4,1	1,4	0,7	0,5	0,7	0,5	100,0
élèves forains	—	—	410		149	117	96	82	57	49	960
%	—	—	42,6		15,5	12,2	10,0	8,6	5,9	5,1	100,0

* coefficient minimum, calculé uniquement d'après les redoublements sûrs.

** non comptés les redoublements de la rhétorique lorsque, une fois tous les deux ans, la logique est remplacée par la physique.

Tableau n° 4
 Elimination scolaire et categories socio-professionnelles a avallon et a Condom
 (eleves entres en grammaire et en VI^e)

		Sortie en:								%	total		
		Gramm. VI:	V	IV	III	II	Rhét.	log.	phys.				
1. Avallon	Ecuyers	ville	8,0	—	12,0	4,0	4,0	28,0	4,0	40,0	100,0	25	
		forains	37,5	12,5	12,5	6,3	6,2	12,5	6,3	6,2	„	32	
	Offices et prof.: lib.	ville	3,6	6,4	8,2	10,0	18,2	12,7	9,1	31,8	„	110	
		forains	25,4	13,6	4,2	4,2	11,0	14,4	3,4	23,8	„	118	
	Bourgeois et medecins	ville	5,9	5,9	11,8	14,7	14,7	11,8	11,8	23,4	„	34	
		forains	31,0	9,5	11,9	4,8	11,9	9,5	9,5	9,5	„	42	
	Marchands artisans et laboureurs	ville	12,6	10,1	11,3	9,4	8,8	11,9	6,3	29,6	„	159	
		forains	21,1	13,2	2,6	1,3	11,8	26,3	7,9	15,8	„	76	
	moyenne	ville	8,5	7,7	10,3	9,8	12,2	13,4	7,6	30,5	„	328	
		forains	26,5	12,6	6,0	4,8	9,7	17,2	6,0	17,2	„	268	
	2. Condom:	moyenne	ville	8,4	13,7	13,1	9,3	3,8	9,3	7,5	29,9	„	107
			forains	14,1	13,9	17,1	16,5	12,8	15,8	2,5	7,3	„	164

Tableau n° 5
Coefficients de deperdition par classes scolaires

	commen- çants	VIII	gram. VII	VI	V	IV	III	hum.	rhét.	log.	phys.	moyenne générale
Auch *												
ville (254)	—	—	—	3,74	2,29	1,61	1,55	1,36	1,21	—	—	2,07
forains (304)	—	—	—	3,89	1,92	1,43	1,35	1,21	1,22	—	—	1,49
Gisors												
ville (182)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1,25
forains (554)	1,27	1,38	1,35	1,25	1,07	1,07	1,13	1,04	—	—	—	1,20
Condom												
ville (107)	—	—	—	1,37	1,28	1,28	1,31	1,24	1,10	1,05	1,00	1,25
forains (164)	—	—	—	1,21	1,18	1,16	1,12	1,14	1,02	1,00	1,00	1,16
Availon												
ville (470)	—	—	2,28	1,46	1,14	1,21	1,14	1,07	1,11**	1,05	1,02	1,22
forains (937)	—	—	1,79	1,25	1,09	1,08	1,08	1,04	1,01**	1,02	1,02	1,10

* coefficient minimum, calculé uniquement d'après les redoublements sûrs.

** non comptés les redoublements de la rhétorique lorsque, une fois tous les deux ans, la logique est remplacée par la physique.

Tableau n° 6

Coefficients de deperdition par categories socio-professionnelles

	Auch (total) élèves coeff.		Gisors ville élèves coeff.		forains élèves coeff.		Condon (ville) élèves coeff.		Avallon ville élèves coeff.		forains élèves coeff.	
clergé	2	(1,83)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
noblesse	110	1,42	}	}	}	}	}	}	37	1,27	77	1,14
offices et prof. lib. sup.	71	1,57							163	1,21	161	1,09
offices subalternes et prof. lib. inf.	101	1,65							65	1,34	109	1,25
bourgeois et médecins	153	1,62	—	—	93	1,20	}	}	—	—	40	1,08
laboureurs marchands et aubergistes	199	1,70	52	1,17	51	1,28			28	2,29	134	1,19
artisans et journaliers	148	1,95	65	1,20	40	1,12	35	1,28	75	1,14	23	1,04
moyenne générale	1020	1,65	182	1,25	554*	1,20	107*	1,25	473*	1,22	937*	1,10

* y compris les élèves dont l'appartenance socio-professionnelle est demeurée inconnue.

Tableau n° 7 A

Élèves de la ville Etude supérieures des anciens élèves du collège d'Avallon

Profession des parents	Ville d'Avallon				total des élèves du col- lège	total des élèves étu- diants+	%	élèves ayant terminé la rhétorique:		
	droit (Dijon et Paris)	arts Paris	médecine (Paris et Montpellier)	clercs				au collè- ge	étudi- ants	%
Ecuyers	7	—	—	—	37	7	18,9	20	6	30,0
Bourgeois	5	—	—	3	27	8	29,6	12	8	66,6
Officiers et Avocats	36	2	4	10	163	51	31,3	82	36	43,9
Médecins	2	—	1	1	21	4	19,0	11	4	36,6
Maitres d'école	1	3	1	5	7	6	85,7	6	6	100,0
Marchands de bois	5	1	—	3	45	8	17,7	18	7	38,9
Autres marchands	4	5	1	11	89	14	15,7	39	13	33,3
Artisans	1	1	—	10	75	10	13,3	36	9	25,0
Laboureurs	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
total	61	12	7	43	464	108	23,3	224	89	39,7
Divers et inconnus	—	—	—	1	9	1	11,1	4	—	—
total général	61	12	7	44	473	109	23,0	228	89	39,0
% du total des élèves	12,9	2,5	1,5	9,3						

* déduction faite des doubles emplois (élèves ayant fréquenté plusieurs Facultés.)

Tableau n° 7 B

Élèves forains

droit (Dijon et Paris)	arts (Paris)	médecine (Paris et Montp.)	clercs	total des élèves du collège	total des élèves étudiants *	%	% des clercs
6	2	—	7	77	12	15,5	9,1
8	—	—	10	52	18	34,6	19,2
47	1	6	21	278	74	26,6	7,6
3	1	2	3	38	7	18,4	7,9
1	—	—	2	8	3	37,5	25,0
4	—	—	9	48	13	27,0	18,8
3	1	—	22	78	25	32,0	28,2
—	—	—	7	23	7	30,4	30,4
2	5	—	7	40	9	22,5	17,5
74	10	8	88	642	168	26,2	13,7
9	3	3	25	318	38	11,9	
83	13	11	113	960	206	21,5	11,8
8,6	1,4	1,1	11,8				